



RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

PROCÉDURE D'AFFECTATION APRÈS LA SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Rentrée scolaire : septembre 2026

Votre enfant est inscrit (e) au C.N.E.D.

AFFECTATION EN PREMIÈRE PROFESSIONNELLE APRÈS LE STAGE « PASSERELLE »

LA DÉCISION DE RÉORIENTATION SERA PRISE PAR LE CNED

En fin d'année scolaire, vous devrez transmettre **par mail ou par courrier postal**, à Monsieur le Recteur, à l'attention de Madame la Cheffe du Service Académique d'Information et d'Orientation, un dossier constitué de **l'intégralité** des documents suivants :

- Une demande d'affectation sur papier libre, comportant les coordonnées téléphoniques et/ou l'adresse e-mail du responsable légal de l'élève.
- La décision de réorientation du CNED.
- Les relevés de notes 2025/2026.
- Pour les élèves mineurs : un extrait d'acte de naissance.
- Pour les élèves majeurs la photocopie de la pièce d'identité.
- Le justificatif de domicile dans l'académie de Guyane : (photocopie récente d'une facture d'électricité, d'eau, quittance de loyer, bail), **obligatoirement à votre nom**.
- En cas de mutation : la copie de l'ordre de mutation.
- En cas de séparation ou de divorce : la copie du jugement établissant l'autorité parentale et fixant la résidence de l'enfant **ou** le cas échéant l'autorisation de scolarisation de l'autre parent et la copie de sa pièce d'identité.

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE TRAITÉ.

Les résultats vous seront communiqués par téléphone et les notifications d'affectation seront transmises aux établissements, **à partir du 30 juin 2026.**

saio@ac-guyane.fr

Rectorat
Service Académique d'Information et d'Orientation
Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire
SAIO-MLDS

Route de Baduel – BP 6011
97306 CAYENNE CEDEX

Tel.: 0594 27 20 62